

Le sort des Juifs de la Somme pendant la seconde guerre mondiale : l'apport de la sous-série AJ 38 des Archives nationales

Présentation faite sous l'égide de la Société des Antiquaires de Picardie, dans l'Auditorium Charles Pinsard, samedi 10 septembre 2016, par David Rosenberg [légèrement révisée en janvier 2021—DR]

Par une ironie du sort les mêmes documents qui servaient aux autorités allemandes et françaises de point de départ pour leurs persécutions antisémites -- les fameux recensements d'israélites -- aident les historiens d'aujourd'hui à reconstruire le profil de la communauté juive au début de l'occupation. En octobre 1940, par une annonce mise dans les journaux concernant la nouvelle législation, les Juifs de la Somme sont sommés de se présenter au commissariat de police ou aux services de la préfecture pour se faire recenser.

L'ingénieur Marc Adler écrit pour dire qu'une maladie l'empêche de venir en personne mais qu'il envoie les renseignements requis. Gitla Redlich, juive polonaise, dont la fille a été scolarisée à Amiens, se présente le 18 octobre pour s'inscrire, mais on juge que la famille n'habite plus à Amiens mais à Paris, donc l'inscription ne sera pas faite. Après que les données personnelles aient été notées, les chefs de famille doivent signer le registre de leurs mains.

C'est ainsi qu'en octobre 1940 dans le département de la Somme on dénombrait 93 israélites, hommes, femmes, et enfants : soixante-huit dans l'arrondissement d'Amiens, dix-huit dans celui d'Abbeville, quatre dans l'arrondissement de Montdidier, et trois dans l'arrondissement de

Péronne. Tous n'avaient cependant pas été recensés. Après les bombardements allemands de mai 1940, nombre de juifs, comme la population en général, avait pris la route vers le Sud, et dans la mesure où leurs maisons ou commerces avaient été endommagés par la guerre, ils avaient tendance à ne pas revenir et se réinstaller. Certaines familles qui avaient les moyens trouvaient un asile dans le sud. On découvrit aussi plus tard quelques personnes qui résidaient dans l'arrondissement d'Amiens mais hors la ville, et qui avaient été omis de la liste d'octobre 1940, comme la famille Rakhowitz à Bouquemaison et Israël Pilcer à Quevauviller, juifs polonais travaillant dans l'agriculture.

Tout au long de l'occupation, cette question a pesé: Qui est juif ? La première définition imposée sous Vichy déclarait « juif » toute personne ayant au moins trois grands parents de « race » juive. Les enfants de mariages mixtes ne sont donc pas recensés comme juifs. Par exemple, les enfants de Lucien Aaron, qui était marié à une non juive, ne sont pas inscrits sur la liste bien qu'on puisse voir maintenant qu'ils allaient à la synagogue et que deux d'entre eux avaient reçu une confirmation juive, la bar mitsvah. Les enfants de deux parents juifs, même si la famille n'était pas pratiquante, devaient être inscrits. La définition amenait quelquefois à des efforts extraordinaires, y compris au litige, pour établir qu'on ne pouvait pas être considéré juif au sens de la loi. Le chemisier André Lehmann a réussi de cette façon à se faire soustraire du recensement, mais a été arrêté dans la rafle du 4 janvier, avant d'être finalement libéré. Jeanine Coinon, née Mahlberg, essayait de se faire rayer du recensement, mais ayant échoué, est partie clandestinement

vers le sud en juin 1942.

Parmi les recensés, des groupes familiaux dominant : les Schulhof avec trois enfants ; les Kahn avec quatre ; les Haita avec six. Certains des inscrits sont des familles françaises depuis des générations, originaires de Paris ou d'Alsace-Lorraine surtout. Ferdinand Kahn, par exemple, qui chercha à être exempté du port de l'étoile jaune, faisait valoir au préfet de la Somme, qu'il était « fils, petit fils et arrière-petit-fils de Français reposant au cimetière Montparnasse. ». Nombre de juifs amiénois avaient servi dans l'armée française en 14-18. À ce cercle restreint de juifs français d'ancienne souche, viennent s'ajouter, tout au long des premières décennies du 20e siècle, des immigrants. De la ville de Brousse, dans l'empire Ottoman, arriva Léon Louria, qui devint entrepreneur manufacturier de confection. De Brousse aussi, vinrent des membres de la famille Aranias, avec laquelle monsieur Louria était lié par mariage. De Smyrne étaient venus Nissim Haita et Grassia sa femme. Après un séjour à Paris, ils étaient arrivés à Amiens vers 1930, où leurs trois derniers enfants étaient nés. Ils géraient depuis un commerce « Au Bradeur » rue de Beauvais. De Russie était arrivé Leib Doubchak, tailleur ; à Rosières- en-Santerre s'étaient établis le médecin Benjamin Wajnberg de Rovno (Russie) et son épouse Asja. Leur fils Jean-Louis naquit à Amiens. Ce ne sont que quelques exemples. En bref, chaque personne, chaque famille dont on connaît maintenant les noms avait son histoire. Sauf pour le livre autobiographique fondamental de feu Ginette Hirtz Schulhof, des recherches entreprises par quelques relations et quelques études exemplaires comme celle de Claude Watteel sur la

famille Redlich et celle de Louise Dessaire- Audelin sur la famille Lazard, ces histoires particulières ont été l'objet de peu d'écrits. Un travail approfondi est fortement à souhaiter, mais pour le présent, je souligne quelques points principaux.

Dans les années 1930, au seuil de la Seconde Guerre mondiale, la communauté israélite de la Somme était en pleine croissance, alimentée par l'afflux d'immigrés des pays ashkénazes et sépharades. En venant à Amiens, ces immigrants apportaient leurs talents et un esprit d'entreprise qui contribuait, entre autres, à l'élaboration du centre commercial de la ville. Les immigrants avaient aussi conscience de leur judéité. Se sentant un peu chez eux en France, ils voulaient être sûrs de ne pas perdre une culture, une religion millénaires. Les enfants devaient l'apprendre. Les fêtes devaient être célébrées. La possibilité de prier Dieu devait être concrétisée. La solution qui s'imposa à Léon Louria et ses coreligionnaires dans les années 1930 était évidente. Il fallait établir une Association culturelle et éventuellement une synagogue.

Entre temps on tenait des réunions dans une maison privée et on célébrait les fêtes et confirmations avec de temps à autre la visite d'un rabbin venu de Lille ou d'ailleurs. Des fonds ont été récoltés pour la transformation d'un immeuble au 12 rue du Cloître de la Barge. Des architectes ont fourni un dessin dérivé des synagogues parisiennes. Le 3 novembre 1935 eut lieu la cérémonie d'inauguration. Il existe une photo maintenant devenue célèbre, au moins répandue, qui montre l'intérieur de la synagogue au moment de sa dédicace. Les personnalités civiles et

militaires de premier rang du département et les hauts représentants des Églises chrétiennes y assistent. Jean Moulin, alors secrétaire-général de la préfecture, avec son chapeau, y figure. Ainsi témoigne-t-on du respect pour une communauté de foi *in statu nascendi*. La cérémonie de dédicace fut décrite en détail dans les journaux. L'extérieur de la synagogue portait cette devise de l'ancien testament : « Aime ton prochain comme toi-même ».

Comme on le sait, une autre politique basée sur la lutte des races prenait le dessus à la même époque en Allemagne. À Amiens, après la Nuit de Cristal et l'annexion de l'Autriche, on commençait à recevoir des réfugiés, dont certains avaient fait une étape initiale à Paris. Il y en avait une concentration à trois adresses, aux numéros 11 et 15 de la rue Pierre l'Hermitte (qui part de la rue des Otages) et dans la rue Duthoit. Au numéro 15 rue Pierre l'Hermitte vivaient en octobre 1940 Cilly Affenkraut, de Leipzig, et deux de ses enfants (la dernière, née à Amiens et âgée de six mois) et Irma Epstein de Vienne. Au numéro 11 demeuraient Max Speth, 50 ans, de Vienne et le couple Katzenelle, septuagénaires originaires de Pologne autrichienne. Ces réfugiés et autres étaient aidés par la Société de Bienfaisance créée en parallèle de la synagogue.

Donc, dans l'automne de 1940, on observait en général trois catégories de juifs à Amiens et dans le département. Un certain nombre de personnes d'anciennes familles judéo-françaises, souvent d'origine alsacienne ou lorraine, un groupe d'immigrés de l'Est et du bassin

méditerranéen/Asie mineure, et des réfugiés récents d'Allemagne et d'Autriche. Laisée en paix cette communauté hétérogène aurait certainement évolué. Mais sa croissance et son développement furent, comme on le sait, interrompus et bouleversés par le bombardement de la ville en mai 1940 et l'occupation de la ville et de la région par les militaires allemands. Ce fut un désastre pour toute la population, mais avec des conséquences toutes particulières pour la communauté juive.

Ayant présenté une vue sommaire de ce qu'était la communauté israélite au seuil de la guerre, je vais un peu changer de direction pour vous présenter une source d'archives, la sous-série AJ 38 des Archives nationales, laquelle a été peu exploitée jusqu'ici, mais qui permet de transformer ce qu'on sait sur l'histoire des juifs de la Somme pendant la Shoah.

En 1993, Georges Charrières, journaliste au *Courrier Picard*, cherchait à apprendre l'identité des Juifs dans la Somme et l'Oise pris dans la rafle du 4 Janvier 1944. Il ne pouvait trouver ce qu'il cherchait dans les Archives départementales de la Somme ou de l'Oise. M. Charrières devait aller à Paris où, grâce à l'aide de M. Jacobson au Centre de documentation Juive contemporaine, au Mémorial de la Shoah, il a pu consulter les carnets de fouilles de Drancy et a réussi à établir de cette source une table de noms, âges, et professions pour nombre d'internés picards, aussi bien que la somme d'argent qui leur fut enlevée pendant les fouilles et qu'on prétendait sans sérieux leur serait un jour rendue. Les résultats furent publiés dans le journal sous le titre « La rafle inconnue de Juifs picards ».

Un collègue de M. Charrières, Jacques Béal sur la même page du CP, déplorait l'inaccessibilité aux archives de certains documents qui étaient en apparence essentiels pour le sujet. Il s'agissait en premier lieu de la série W des archives départementales, les dossiers de la préfecture de la Somme. Cette série n'était pas encore, en 1993, ouverte au public. En plus, les délais de communicabilité pour d'autres documents, depuis 30 jusqu'à 120 ans pour des documents dits sensibles, assuraient, selon Béal, qu'on ne connaîtrait « les noms des petits 'Papon' picards », qui avaient contribué aux persécutions, qu'après les révisionnistes et négationnistes auraient fait leur dégâts. « En gérant la mémoire » a-t-il conclu « les Archives installent l'oubli. »

Il est maintenant possible de compléter les constats de Georges Charrière et d'adresser en principe certains des soucis de M. Béal. La série W des Archives départementales est ouverte depuis 2004. On trouve des renseignements aussi dans les archives municipales de la ville d'Amiens, rue Riolan. Ces sources permettent d'établir un bilan de la mortalité des juifs de la Somme. Des 93 personnes recensées en octobre 1940, 41 furent déportées à Auschwitz. De celles-ci, 2 seulement ont survécu ; 3 autres déportés du département sont morts à Sobibor. C'est un taux de mortalité d'environ 44%. À cela il faut ajouter la mort de Nissim Haita, père de six enfants, mort de maladie à Drancy, et l'hospitalisation sans doute terminale de Louis Roos et Estelle Weiller pendant la rafle du janvier 1944. Des 25 enfants et jeunes recensés, 5 laissèrent leur vie dans les camps. Parmi ceux et celles qui ont survécu, treize ont perdu un ou deux parents.

Si importantes que soient les sources dans les archives locales maintenant ouvertes, plusieurs lacunes très sérieuses, et même profondes, subsistent. Cela m'a paru évident quand, dans l'été de 2014, j'ai appris grâce à une recherche sur Internet l'existence de la sous-série AJ 38 aux Archives nationales. Cette sous-série comprend les Archives du Commissariat Général aux Questions Juives et de la Direction générale de l'aryanisation économique, organisations créées en 1941 pour mettre en œuvre la politique antisémite décrétée par l'occupant allemand et exécutée par l'administration française.

Que trouve-t-on dans cette série AJ 38 qu'on ne trouve pas ailleurs ?

1) D'abord, on trouve des renseignements sur une rafle des juifs étrangers et apatrides qui a eu lieu dans la Somme, ainsi que dans l'Aisne et dans l'Oise, en juillet 1942 au lendemain de la rafle de Vel d'Hiv. Furent arrêtés dans cette rafle à Amiens Abraham Lewenberg, garçon coiffeur, Zalman Redlich, brocanteur, l'ingénieur Marc Adler et à Pierrepont-sur-Avre, le comptable Ernest Rado. Sarah Lewenberg, femme d'Abraham Lewenberg et Gitla Redlich femme de Zalman Redlich furent d'abord hospitalisées par ordre des médecins du Nouvel Hôpital à Amiens au moment de la rafle mais on guettait leur état et elles furent arrêtées à leur tour en octobre 1942 et escortées par deux gendarmes jusqu'à Drancy. Ces six personnes arrêtées ont disparu à Auschwitz. Grâce aux renseignements de la sous-série AJ 38, j'ai pu montrer le caractère froid et coordonné des arrestations et la participation centrale de la police française dans l'opération.

2) Un deuxième aspect qu'on ne trouve pas ailleurs : la sous série AJ 38

contient des renseignements sur la mise en place du programme de l'étoile jaune dans la Somme et sur quelques résistances à cette mesure humiliante. Dans un article qui vient d'être publié dans le Bulletin de la SAP, j'ai présenté les détails de la distribution de ces insignes, en montrant que les juifs devaient se présenter en personne au commissariat de police, émarger pour attester avoir reçu les étoiles jaunes, et donner en échange des tickets de textile de leurs cartes de rationnement comme s'ils avaient voulu obtenir ces insignes de leur propre volonté. J'ai aussi trouvé des lettres écrites par des juifs à cette époque, une par exemple adressée au préfet par la femme de Léon Louria, qui proteste contre son arrestation et son emprisonnement pour n'avoir pas porté l'étoile jaune de la façon réglementaire. En général, et c'est un point qui devait être souligné, on trouve dans la sous série AJ 38 pléthore de détails sur les mesures antisémites mises en place dans le département entre 1940 et 1943 et qui ne sont pas bien documentées dans les archives locales.

Mais comment (pour venir au second point d'intérêt des journalistes) mieux parler de ceux qui ont contribué d'une façon ou d'une autre aux persécutions antisémites? J'évite exprès le mot de «collaborateur» car, comme la beauté, c'est un peu, mais pas tout à fait, dans l'œil de celui qui en juge. Certes le rôle des préfets et de leur administration, de la police et des gendarmes ne peut pas être évité dans la moindre rencontre avec cette source. Il y a par exemple des rapports d'arrestation créés par des gendarmes ou des policiers, des bons de transports par train vers Drancy pour l'escorte des personnes arrêtées et l'établissement de

fiches individuelles avec empreintes digitales. Quelquefois on voit le préfet ou le commissaire de police s'exprimer en faveur d'une requête d'un individu demandant à être exempté d'une mesure discriminatoire ; et en 1941 quand Vichy voulut interner des juifs étrangers jugés « indésirables », on fournit des rapports positifs sur le caractère et le comportement de chacun et tous.. Mais les trains des mesures discriminatoires suivirent leur cours. Ceux qui échappaient à un moment se trouvaient pris au suivant.

Mis à part l'étude du rôle des préfets et de la police, la source AJ 38 est surtout féconde sur la participation de la citoyenneté dans le processus dit « aryansisation » – processus par lequel les propriétés possédées par les juifs furent liquidées, vendues ou transférées entre les mains de non juifs. Les soi-disant « dossiers d'aryansisation » occupent la plus grande partie de la sous- série AJ 38 – J'estime qu'elle comprend seulement pour le département de la Somme environ 27 000 mille pages et cette source est énormément détaillée. Ce qui impressionne c'est qu'en contraste avec les arrestations et les déportations qui sont pour ainsi dire l'œuvre de spécialistes, le programme d'aryansisation impliquait la participation d'une section plus large de la population. On voit la nomination (sur la recommandation de la Chambre de Commerce) de commissaires gérants pour les commerces et d'administrateurs provisoires pour les immeubles, terrains, licences commerciales, actions appartenant à des propriétaires juifs.

Pour les immeubles et les terrains on nomme des architectes pour

préparer des rapports d'expertise sur la valeur des propriétés. On fait désormais une annonce dans le *Journal d'Amiens*, le *Progrès de la Somme* et autres journaux régionaux : « VENTE d'immeuble israélite » est-il précisé ! On invite à présenter les soumissions sous plis fermés. Les plis sont ouverts à la préfecture. Les soumissionnaires sont identifiés par noms et adresses et montant de leur offre. Le plus offrant est désigné. Qu'il s'agisse d'un individu ou d'un couple le dossier doit d'abord comporter l'arbre généalogique familial, certificats de baptêmes, de mariage, etc., pour montrer que les acheteurs sont bons chrétiens et qu'ils n'ont pas d'ancêtres juifs. La vente est ensuite homologuée et enregistrée par les notaires. Les fonds sont mis dans un compte bancaire spécial. Les experts, les administrateurs, les commissaires gérant, les journaux, les notaires perçoivent des émoluments. L'acheteur acquiert une propriété à un prix avantageux. Pour un immeuble appartenant à monsieur Louria, président de la communauté, qui sera bientôt en détention à la citadelle de Doullens pour n'avoir pas porté son étoile jaune de façon réglementaire, il y a eu 44 soumissionnaires. Après la Libération, commence un processus de restitution pour ceux et celles qui reviennent d'exil ou pour les héritiers des victimes. Ce processus très incomplet est documenté aussi, mais moins amplement, dans la série AJ 38.

En bref cette série nous offre de nouvelles lumières et des perspectives sur la persécution des juifs de la Somme et les mécanismes des mesures antisémites. C'est surtout pour les années 1940 à 1943, quand la documentation locale semble relativement insuffisante, que la série AJ

38 vient en aide. Il apparaît que les dossiers de la préfecture pour cette période avaient dû être envoyés à Paris où ils ont été éventuellement classés et microfilmés par les archives nationales. Des lettres, souvent poignantes, écrites par les Juifs de la Somme au préfet, la plupart cherchant des exemptions des mesures discriminatoires, ne se trouvent d'ailleurs que dans ce fonds. Aussi sur le processus d'aryanisation, cette source est extrêmement importante, nous offrant un niveau de détails et de spécificités manquant dans les archives locales. Tandis que peu de gens étaient nécessaires pour la mise en œuvre des arrestations et des déportations, et qu'on pouvait être peut-être (je laisse ouvert) incertain quant au destin des juifs déportés vers l'Est, l'aryanisation fut un processus annoncé et rythmé dans les journaux et impliquant une plus large proportion de la population. À cause de son originalité et en raison des difficultés et dépenses qu'on encourrait pour se déplacer à Paris/Pierrefitte pour voir ces documents, j'ai demandé aux Archives départementales que l'on puisse obtenir des Archives nationales une copie en CD-Rom de cette source essentielle.

Je vous remercie de votre attention.